



**Le proviseur**

Téléphone  
02 98 41 09 00

Télécopie  
02 98 41 09 01

Courriel  
ce.0290009c  
@ac-rennes.fr

7 place de Strasbourg  
BP 92349  
29223 Brest cedex 2

Site internet  
[www.college-lycee-iroise-  
brest.ac-rennes.fr](http://www.college-lycee-iroise-brest.ac-rennes.fr)

Site internet  
de l'académie de rennes  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

**Le Proviseur  
Aux  
Parents d'élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>**

**Copie à  
Parents de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pour  
information**

Objet : Ré-ouverture partielle du collège

Madame, Monsieur

Comme vous le savez le collège va de nouveau accueillir les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, à partir du lundi 18 mai ; la présence au collège des élèves repose sur le libre choix des parents. Les élèves, dont les parents ne souhaitent pas un retour dans l'établissement, continueront à travailler à leur domicile avec l'accompagnement pédagogique à distance en place depuis le 16 mars.

Cette ouverture se fait dans le cadre d'un protocole sanitaire exigeant, que nous devons tous, enseignants, personnels du collège, parents, faire appliquer :

- Pour les parents : vérifier chaque jour que son enfant est en bonne santé, rappeler les gestes « barrière » ;
- Pour les enseignants et assistants d'éducation faire la pédagogie de ces gestes « barrière » et les faire appliquer au quotidien
- Pour les élèves appliquer ces gestes « barrière » au collège et dans tous les moments en dehors du domicile.

Le collège a revu totalement son organisation pour l'accueil des élèves. Les emplois du temps ordinaires sont annulés et remplacés par des nouveaux qui répondent aux principes suivants :

- Utilisation de l'ensemble des locaux de la cité scolaire : les 6<sup>ème</sup> au bâtiment C collège, les 5<sup>ème</sup> au bâtiment L lycée. Ouverture des deux entrées de la cité scolaire.
- 1 groupe classe dans la même salle toute la semaine avec au maximum 15 élèves. Poste de travail identique pour l'élève avec accès à un ordinateur individuel en plus d'un lieu de travail à l'extérieur possible ;
- 1 enseignant.e de la classe présent.e auprès des élèves par demi-journée
- Horaires décalés pour les différentes classes.

	6 <sup>ème</sup> 1 5 <sup>ème</sup> 1	6 <sup>ème</sup> 2 5 <sup>ème</sup> 2	6 <sup>ème</sup> 3 5 <sup>ème</sup> 3	6 <sup>ème</sup> 4 5 <sup>ème</sup> 4	6 <sup>ème</sup> 5 5 <sup>ème</sup> 5	5 <sup>ème</sup> 6
Arrivée	8h30	8h40	8h50	9h	9h10	9h20
Récréation	10h10	10h20	10h30	10h40	10h50	11h
Fin de matinée	11h30	11h40	11h50	12h	12h10	12h20
Reprise	13h	13h10	13h20	13h30	13h40	13h50
Récréation	14h30	14h50	15h	15h10	15h20h	15h30
Fin journée	16h	16h10	16h20	16h30	16h40	16h50

- La demi-pension fonctionne pour les DP, sauf le mercredi, avec un repas pris dans la salle de restauration ;
- Avant chaque montée en classe et passage au self, lavage des mains obligatoire sous la surveillance d'un adulte.
- Sens de circulation dans la cité, dans les bâtiments pour empêcher tout croisement d'élèves.

En ce qui concerne le travail en classe : les élèves alterneront entre un travail comme à la maison à partir du travail mis sur pronote et pearltrees et du travail proposé par leur professeur présent avec eux. Les élèves viennent avec leur cartable et leurs affaires de classe, manuels. Il ne sera pas possible de se prêter du matériel.

Le premier jour une formation aux gestes « barrière » sera effectuée, une visite des locaux et une présentation de l'emploi du temps pour chaque classe.

Les élèves qui resteront à la maison auront le travail à faire chez eux.

Une fois que nous aurons connaissance du nombre d'élèves qui reviendront, nous pourrons vous dire si l'accueil se fera tous les jours chaque semaine ou une semaine sur deux. Les familles seront invitées à compléter un sondage entre le 11 et 12 mai pour nous communiquer leur choix via l'outil Pronote. Ceux et celles qui n'y ont pas accès pourront appeler le secrétariat du collège.

L'inscription des élèves est effective pour une période de 3 semaines, du 18 mai au 6 juin.

Nous souhaitons accueillir en priorité les enfants dont les parents doivent reprendre une activité professionnelle et les enfants en fragilité scolaire ou pour lesquels le travail à distance peut être difficile.

Les élèves accueillis et leurs parents devront prendre connaissance d'une charte, annexe du règlement intérieur, lors du retour au collège. Ce document reprend les recommandations sanitaires et bien entendu précise les conséquences en cas de non-respect de ces règles. Cette charte vous sera communiquée le lundi 18 mai au plus tard et sera présentée au conseil d'administration du mardi 12 mai.

Nous restons avec la Principale adjointe, Mme Khalfaoui, et l'équipe du collège à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Jean-François JACOPIN